

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Pablo LHOAS

Date : 04/03/2020

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
Facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès - verbal

Séance du Conseil facultaire du 3 mars 2020

Présents : Pablo Lhoas (Président), Geoffrey Grulois, David Lo Buglio, Philippe Lecocq, Marcelle Rabinowicz, Eric Van Essche, Jean-Didier Bergilez, Véronique Boone, Alessandra Bruno, Ines Camacho, Maurizio Cohen, Anne-Sophie Daout, Roxane Enescu, Axel Fisher, Françoise Gilot, Suzanne Giovannini, Christine Godfroid, Philippe Lecocq, Daniel Linze, Marc Mawet, Luisa Moretto, Valérie Peclow, Dalia Perzini, Christine Schaut, Cécile Stas, Jean-Marc Sterno, Bertrand Terlinden, Wouter Van Acker, Alexandre Van Dongen, Vinciane Thomisse

Excusé : Jean-Luc Brisv

0. Retour des instances de l'Université

0.1. Reports.

La question des reports anime la communauté universitaire que ce soit au niveau des doyens, des corps académique, scientifique et patgs, cette question étant une question de politique générale.

Les entités de l'université (administration générale et facultés) reçoivent chaque année un budget destiné à couvrir leurs dépenses de fonctionnement et certains projets facultaires et institutionnels. Conformément aux principes budgétaires, les ressources non dépensées ne peuvent être reportées mais devraient être reversées dans un « pot commun ». Ces principes ont été réaffirmés récemment par le commissaire du gouvernement en Conseil académique.

L'université a constaté une accumulation des reports tant au niveau de l'administration générale que des facultés et entités depuis 2014. Ces montants accumulés sont tellement importants qu'ils ne peuvent s'expliquer uniquement par la prudence ou la capitalisation. En effet, les reports s'élèvent actuellement au total à 45 millions d'euros. L'université envisage donc de rétablir une orthodoxie budgétaire par le rapatriement vers un « pot commun » (budget de l'université) d'une partie de ces reports accumulés.

Cette question anime des débats très tendus. Un Conseil d'Administration a lieu le 16 mars prochain y compris sur ce sujet et il est envisageable que la question revienne ensuite en Conseil académique et en Assemblée plénière.

Actuellement, il est envisagé de rapatrier 80% des reports pour l'administration générale et 50% des reports pour les facultés sachant qu'un fonds de secours d'1 million est par ailleurs prévu.

Le Doyen estime que certaines dépenses prises en charge en faculté doivent revenir à l'université (exemple : investissement pour des stores...). La réflexion sur les reports est l'occasion d'identifier les lignes respectives d'investissement et de dépenses.

Le débat est très vif pour le moment.

Le Doyen expose que la faculté est assez atypique ; la faculté n'a en effet que 5 comptes alors que d'autres facultés comparables ont parfois 200 comptes à gérer. De plus, la faculté fonctionne sur une répartition de budgets sur base de projets.

Actuellement, la faculté a un report accumulé sur 10 années est de +/- 320.000€ (dont 100.000 provienne de l'Ecole La Cambre) alors que le budget annuel est de +/- 220.000

Le doyen précise que la question constitue un point d'information, la procédure de décision relative à la réaffectation des reports étant en cours au niveau des autorités de l'Université.

Un membre de l'assemblée relève que les centres ne disposent que de très peu de fonds pour gérer l'activité des centres et doivent souvent engager des fonds privés pour des dépenses ponctuelles. Sans condamner le principe de la solidarité, ce membre sollicite que ce point soit relevé, de même la question de l'affectation des overheads (15%). Un autre membre de l'assemblée précise sur ce dernier point que ces 15% reviennent vers la recherche d'une manière indirecte.

Les overheads doivent être découplés de cette question. Il reste établi que la faculté n'a pas dépensé tout son budget.

Un membre déplore que ce débat a été mené exclusivement entre doyens et pas suffisamment en interne avec la commission finances.

Le Doyen informe l'assemblée que l'avenir doit encore être examiné.

Un autre membre souhaite relativiser l'importance des reports par rapport au budget global de l'université : le budget global de l'ULB serait de 250 millions dont 80% seraient dédiés aux salaires.

Cela veut donc dire que sur les 20% restant 45 millions dorment ce qui n'est pas grand-chose dans le budget global.

Pour avoir une idée de grandeur, 5,7 millions représentent les budgets des facultés et 700000 €, des aides aux facultés.

Par ailleurs, ce membre estime que la faculté peut suivre le principe de la restitution moyennant un investissement notamment par le service des infrastructures. Il conviendrait également de veiller à améliorer l'efficacité des procédures pour des dépenses ponctuelles et rapides.

Un autre membre souhaite que ce soit l'occasion de se poser une question sur la manière de fonctionner c'est-à-dire par appel ; il serait sans doute utile de prévoir d'autres enveloppes de fonctionnement, notamment pour de petites dépenses.

Il serait nécessaire également de prévoir un système d'identification des engagements pour des projets déterminés.

Un membre de l'assemblée relève que sur les 320000 euros, la moitié pourrait être considérée comme provisionnelle et donc non dormant.

Le Doyen précise qu'il souhaite entrer en dialogue avec les autorités de l'université et ne pas rester à ne pas discuter sous peine de tout perdre.

0.2. Point d'information sur les discussions relatives à la place des praticiens dans l'enseignement du projet d'architecture.

Ce point fait suite à de nombreuses interpellations sur la valorisation des praticiens qui enseignent le projet.

Pour rappel, le nombre d'assistants en projet d'architecture avait été fixé à 5 avec un verrou de 12. Ce verrou a été élargi pour arriver dans les prochaines années à 17 APAs stables.

On pourra donc pourvoir au remplacement d'enseignants en cadre d'extinction par des APAs ce qui par ailleurs réduira le nombre d'AEX.

Il a par ailleurs été acté de la possibilité à terme de pouvoir engager des enseignants du projet au statut académique : des postes de maîtres de conférences pour assurer la coordination académique du projet pourront donc être prévus.

Ce point nous concerne pour le moment peu dans le cadre du plan facultaire de développement mais c'est une manière de clarifier la position des praticiens dans le monde académique.

Le Vice-Doyen RH précise par ailleurs, qu'à ce stade, il ne s'agit pas de réactiver les commissions de notoriété qui étaient propres aux hautes écoles et qui n'auraient d'intérêt que pour les cadres d'extinction.

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020. Annexe n°1

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020 est approuvé.

2. Suivi des commissions permanentes

2.0. Nouveaux formulaires :

- Canevas pour la communication d' « événements culturels » : voir lien : <https://archi.ulb.be/communication-intranet>
- Formulaire en vue des demandes de financement auprès des commissions (Recherche, Culture, Relations internationales et Voyages) : voir lien : <https://framaforms.org/demande-de-financement-faculte-darchitecture-de-lulb-la-cambre-horta-1557170855>

Le conseil facultaire prend acte.

2.1 Commission Recherche

Suivi de la réunion de la Commission Recherche du 10 février 2020– *Annexe n°2*

- Actualités des centres :

Les 18 et 19 février 2020 a eu lieu le Colloque « Penser- Faire » Les enjeux théoriques et pratiques des revalorisations du faire en architecture », organisé par les laboratoires Sasha et Hortence et Team 11 de ULiège,

Le président de la commission adresse de vifs remerciements aux organisateurs et salue la professionnalisation des événements organisés par la faculté.

- Le 26 février 2020 a eu lieu le Séminaire LoUIsE sur les « Transition Studies ».
- Ce jour, le 3 mars 2020 entre 17h 30 et 19h 30, Stéphane Tonnelat, architecte et sociologue, chargé de recherche au CNRS, (Laboratoire LAVUE/Université Paris Nanterre, animera la prochain séminaire - Sasha. Le titre de son intervention est "La publicisation des espaces agricoles périurbains: vers un patrimoine commun?"
- Un dossier post-doctorat a été déposé par Myrtille Picaud- Co-promotion : P. Lannoy (ULB/ sociologie) / C. Schaut (ULB/Architecture).
- Un post-doc FNRS a été déposé par Gregorio Carboni Maestri - Promotion : Véronique Boone

L'assemblée facultaire prend note de ces différents événements.

- Demandes de financement – voir annexe

L'assemblée facultaire marque son accord sur la proposition de la commission.

- Commission de classement des dossiers mini-arc.

- Proposition de composition de la commission de classement : Geoffrey Grulois, Christine Schaut, Jean-Didier Bergilez, Salvator-John Liotta.

La composition de la commission est validée par l'assemblée.

2.2 Commission Communication et culture

Suivi de la réunion de la commission communication et culture du 10 février 2020

1. Proposition d'organisation d'une conférence qui sera donnée par Thierry Brunfaut (Base Design) et intitulée « Gestion du temps, de la création/créativité » lors de la semaine d'accueil « Everything but Architecture ». L'assemblée marque son accord à l'unanimité.

2. Modifications du règlement du Prix du jury

Jusqu'à présent, un premier jury sélectionnait 9 mémoires parmi les mémoires présentés en vue du prix. Un deuxième jury en sélectionnait 1 parmi les 9 retenus.

Il est apparu un problème parce que tout mémoire noté à 16/20 est automatiquement sélectionné. Les jurys souhaitent en conséquence mettre un filtre plus strict à la sélection :

- ➔ Pour les étudiants ayant obtenu 16/20, les jurys de défense des mémoires devront décider de la sélection ou non de l'étudiant pour concourir au Prix.

Par ailleurs, il est décidé de limiter le nombre de mémoires à 4 par promoteur pour l'accès au prix.

- ➔ Les mémoires en finales seront réduits à 6 (contre 9 actuellement) de manière à permettre leur lecture par 3 membres du jury (contre 2 actuellement).

Par ailleurs deux modifications de toilettage sont proposées :

- Article 2§1 : Il est ajouté que les mémoires retenus pour le Prix doivent être consultables en bibliothèque.
- Article 4§4 : suppression de la question de l'anonymisation, aucune différence n'ayant été constatée pour assurer l'objectivité.

La commission propose que ces modifications soient adoptées par le conseil facultaire.

L'assemblée approuve les propositions de modifications à l'unanimité. 28 votants

3. Demandes de financement :

- Book launch : « Architecture and Ugliness. Anti-Aesthetics and the Ugly in Postmodern Architecture »

Porteur du projet: Wouter Van Acker

La commission propose d'accorder le budget demandé, soit 390 €

- Centenaire de l'Athénée Joseph Bracops

Porteur du projet: Claire Margulis - Type de projet : Exposition

La commission propose d'accorder le budget demandé, soit 90 €

- 28^{ème} Nuit des Architectes

Porteur du projet: Cassian Nadin, Juliette Provost, Pierre Van Hede, Fanny Meyer

Type de projet : Soirée -Budget demandé : 1500 €

La commission attire l'attention sur le fait que les étudiants peuvent s'adresser aux services de l'administration centrale pour obtenir des aides dans l'organisation de ce type de manifestation.

La Présidente prendra contact avec les porteurs du projet en ce sens.

- Projet culturel musique / Architecture/ (arts plastiques)

Porteur du projet: Catherine Baude-

Type de projet : Conférences

Budget demandé : 1700 €

La commission marque son accord sur le budget demandé.

La commission attirera par ailleurs l'attention de la porteuse de projet sur le fait qu'il est fait appel aux mêmes conférenciers que l'an dernier et l'invitera à envisager d'autres conférenciers pour une éventuelle troisième édition.

- Victor & Pierre Bourgeois -Porteur du projet: Iwan Strauwen, Anne-Laure Iger- Type de projet : Exposition

Budget demandé : 2950 €

La commission relève l'intérêt du projet et propose d'accorder le budget sollicité.

- Matérialités

Porteur du projet: Roxane Enescu-Type de projet : Projection-Budget demandé : 1310 € (supplément).

La Commission propose de couvrir le déficit de 214 € ainsi que les indemnités pour les conférenciers. Elle décide toutefois de ne pas accorder le budget supplémentaire sollicité.

Il est rappelé à tous les porteurs de projet de faire figurer en bonne place le logo de la faculté sur tous les supports de communication

Un membre de l'assemblée relève la difficulté d'avoir certains budgets pour des travaux menés avec les étudiants et relève que le budget est surtout octroyé à des manifestations extérieures. Une question est donc posée quant à la politique de la faculté sur la valorisation des travaux de la faculté.

Le doyen relève que la commission est le reflet de ce qu'il est choisi de porter en faculté et relève par ailleurs que nombre de travaux internes dont des travaux avec les étudiants ont été financés.

La présidente de la commission précise aussi que toutes les demandes font l'objet d'un arbitrage et insiste sur la nécessité de respecter les procédures par les porteurs de projet, sous peine de ne pas pouvoir bénéficier de ces budgets.
L'assemblée approuve les propositions de la commission communication et culture.

Un membre de l'assemblée interroge le président de la commission enseignement, le présent ordre du jour ne contenant pas de retour de la commission enseignement qui s'est réunie en février.

Ce membre attendait un point sur l'organisation des équipes de l'enseignement du projet et un retour sur la planification des réunions des différents groupes de travail mis en place par le Vice-Doyen enseignement.

Le Président de la commission précise que celle-ci n'avait pas de point à porter à l'ordre du jour. En ce qui concerne l'organisation des équipes de l'enseignement du projet, le président précise que la Commission enseignement se réunira le 11 mars mais cette question relayée auprès du Vice-Doyen RH est encore prématurée.

Pour la planification des réunions préparatoires, le président précise le planning : des réunions sont encore prévues au mois de mars de sorte que les premiers rapports de synthèse seront remis au décanat fin mars-début avril.

Les rapports seront discutés en forum fin avril, pour être validés en conseil facultaire en mai et envoyés à l'administration centrale en juin.

Le Vice-Doyen RH précise qu'en ce qui concerne la constitution des équipes projet, il n'a pas été possible d'aboutir dans le délai prévu initialement par l'équipe décanale, c'est que le Collège des Enseignants du Projet (CEP) a préféré s'en remettre très récemment à une prise de position du décanat.

Le point reviendra à un prochain conseil facultaire.

2.3. Commission Bâtiments

Suivi de la réunion de la Commission bâtiments du 18 février 2020.

1. Respect du ROI sur les deux campus.
Des manquements au ROI sont constatés tant au Solbosch qu'à Flagey. Un rappel sera adressé tant aux enseignants qu'aux étudiants.
L'assemblée prend acte.
2. Installation de ruches à Flagey par une association ixelloise d'apiculteurs.
Une association ixelloise d'apiculteurs a obtenu l'accord de la commune d'Ixelles pour l'installation d'une ruche sur le toit de Flagey.
L'assemblée prend acte.
3. Une demande d'installation d'arceaux vélo complémentaires dans le garage et dans la cour pour les étudiants a été introduite. Le président de la commission bâtiments informe l'assemblée de ce que la commune se retranche derrière le fait que l'ULB a demandé le permis d'environnement pour ce qui concerne l'installation d'arceaux complémentaires dans le garage : l'ulb doit donc introduire une demande de modification du permis. Par contre des arceaux seront installés dans la cour pour les étudiants via le service mobilité de l'ULB.
4. Travaux : le planning des travaux de chauffage est en cours d'élaboration. Les travaux de désamiantage auront lieu du 9 mars au 23 avril.
5. Plus de travaux seraient prévus dans le musée notamment le dégagement des fenêtres qui sont actuellement occultées. Un budget est en préparation. Ce budget sera soumis au service culture de l'ULB.
6. Les stores que l'on attend depuis plus d'1 an ne seront finalement pas fournis par le service des infrastructures de l'université. Le président de la commission estime qu'il faudra prévoir un budget de +/-2500 €. L'assemblée marque son accord.

3 Ressources humaines

3.1 Désignation dans le corps scientifique

- 3.1.1. Proposition de désigner Mme Sara TASSI en qualité de collaborateur scientifique auprès de Victor Brunfaut du 01/03/2020 au 30/09/2021.

Vote

L'assemblée marque son accord à l'unanimité. 28 votants

3.2. Profils à ouvrir au 01/10/2020

- 3.2.1. Appel à encadrement du projet approuvé lors du CF précédent
Faute de disponibilité des intéressés, la proposition initiale d'adjoindre Stéphane Jourdain ou Rika Devos à la commission a dû être remplacée par celle d'y adjoindre Vincent Becue
Ratification d'une décision prise par voie d'urgence
L'assemblée marque son accord à l'unanimité. 28 votants.

- 3.2.2. Déclaration de vacance ULB pour un poste d'assistant en projet d'architecture 0,40 ETP à partir du 01/10/2020. *Annexe n°3*
Approbation du présent appel

Constitution d'une commission scientifique chargée d'examiner les candidatures au poste précité :

Suzanne Giovannini, Marc Mawet, Inès Camacho, Vincent Becue

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur la proposition de commission scientifique dont la présidence sera assurée par Inès Camacho.

La commission devra non seulement sélectionner un candidat mais également constituer une réserve de recrutement.

4. Demande de reconnaissance du LIEU en tant qu'unité de recherche de l'ULB – Annexe n°4

La formule retenue est une unité de recherche .

Les promoteurs du projet sont Jean-Louis Genard, Géry Leloutre et Eric Van Essche.

Il est relevé qu'il n'y a pas d'engagement financier des facultés, seulement un engagement moral à travailler tous ensemble aux études urbaines sans que les facultés ne soient support logistique ou financier de cette structure. Il s'agit d'une association de chercheurs qui travaillent ensemble et qui prendront les décisions ensemble.

Il s'agit plus d'une reconnaissance symbolique de cette association de chercheurs par la reconnaissance de cette unité transfacultaire de recherche.

5. Calendrier électoral

Second scrutin pour désigner les représentants étudiants auprès du Conseil facultaire

Annexe n°5

Il est demandé aux membres de l'assemblée de relayer l'importance de la représentation étudiante.

6. Election décanale

Les candidatures devaient être déposées le 2 mars.

Il y a une candidate Vice-Doyenne, Marcelle Rabinowicz.

Il n'y a pas de candidat Doyen. Le Doyen propose donc de se mettre à disposition de la faculté. Dans ce cas dérogatoire, c'est le recteur qui proposera la candidature au conseil facultaire.

Le programme de la candidate Vice-Doyenne sera discuté en Forum et en Assemblée académique.

Pour le Doyen, ce serait une forme légèrement différente puisqu'on ne pourra discuter des deux candidatures que dès réception du courrier du Recteur. Néanmoins, celui-ci souhaite, avec la candidate Vice-Doyenne et l'équipe décanale actuelle, qui en conformité avec le résultat du Tour indicatif a été plébiscitée – souhaite poursuivre pour 2 ans le travail entamé.

Pour ce faire un bilan d'activités en même temps que les perspectives seront présentés pour débat à toutes les composantes de la Faculté lors du Forum.

7. Divers

Pour rappel:

- **L'Assemblée du Forum** composée du corps académique, scientifique, PATGS et du corps étudiants aura lieu le **mardi 10 mars de 14h30 à 16h30** en vue de la présentation des programmes des candidats et une discussion entre les différents corps.
- **L'Assemblée du corps académique** se tiendra le **mardi 17 mars de 12h à 14h**: les représentants des différents corps présenteront une synthèse de leur position avant le vote du corps académique.
- **Le Conseil Facultaire** du 24 mars prochain est avancé au **17 mars à 14h**.

Composition des commissions permanentes:

Il n'y a pas encore de représentation étudiante.

Pour le corps scientifique, c'est en ordre.

Pour le corps académique, il manque des précisions pour 2 commissions.

Pablo LHOAS,
Doyen